



**Permanences spécial AED tous les lundi et mardi après-midi**  
 tel 04 91 13 62 80      mel : [s3aix@snes.edu](mailto:s3aix@snes.edu)

## **AED/AP-AESH : Comment calculer son temps de travail ?**

- ◆ Le crédit formation correspond à une inscription dans une formation reconnue par l'Etat, à une inscription universitaire ( IUFM par exemple ).
- ◆ Le nombre de semaines que vous devez effectuer est marqué dans votre contrat. Cela peut aller de 39 à 45. La durée la plus courante étant de 39 semaines ( 36 devant les élèves, 2 administratives en été et 1 pendant les petites vacances ), 36 semaines pour les AP
- ◆ Pour les Assistants pédagogiques, il n'est pas décompté le temps de préparation, reconnu dans les circulaires mais restant à la discrétion du chef d'établissement. Ce crédit préparation peut aller jusqu'à 100 heures. S'il est accordé il est marqué dans votre contrat.
- ◆ Il est à rappeler que nos contrats étant annualisés, nous n'avons pas à (re)faire la journée de solidarité, déjà comprise dans les 1607 heures ( ou 803.5 ) de nos contrats.

Quotité de service	Nombre de mois travaillés	Crédit d'heures formation	Temps de travail global (en heures)	Nombre de semaines travaillées	Temps de travail hebdomadaire (en heures, minutes)
Temps plein	12	0	1607 - 0	39	1 607 / 39 = 41,13
Temps plein	12	200	1 607 - 200 = 1 407	39	1 407 / 39 = 36,05
Mi-temps	12	100	(1 607 / 2) - 100 = 703,5	39	703,5 / 39 = 18,02
Mi-temps	12	0	(1 607/2) - 0 = 803,5	39	803,5/39 = 20,36
Temps plein	12	150 (car 50 pour un stage de deux semaines)	1 607 - 150 = 1 457	39 - 2 = 37 (arrangement interne à cause du stage)	1 457/37 = 39,22
Temps plein	10 (septembre à juin)	(200 x 10) / 12 = 167	[(1 607 x 10) / 12] - 167 = 1 172	37 (dont 36 en présence d'élèves)	1 172 / 37 = 31,41
Temps partiel 40 %	5 (janvier à mai)	(200 x 40) / 100 = 80 sur 12 mois donc (80 x 5) / 12 = 33 sur 5 mois	[[[(1607 x 40) / 100] x 5] / 12] - 33 = 235	18 (dont 17 en présence d'élèves)	235 / 18 = 13,04